

Région du Sud-Ouest,  
Service du Matériel et de la Traction

303 LM 4/6

(1944 - 1945)

Retour d'agents en Alsace - Lorraine  
après la Libération

S. N. C. F.

RÉGION DU SUD-OUEST

Service \_\_\_\_\_

Division ou Subdivision  
\_\_\_\_\_

N° de N° 6952  
\_\_\_\_\_

DOSSIER N° \_\_\_\_\_

SOUS-DOSSIER N° \_\_\_\_\_

*Rapatriement en 1945*

---

Paris, le 3 mars 1945

LE DIRECTEUR  
N° 761                      Directeur de la région p.i

à  
Monsieur le Secrétaire Général de l'Union  
des Syndicats des chemins de fer de la région EST

Par lettre du 22 février 1945, vous avez appelé mon attention sur certains agents originaires de l'ex-réseau A.L. qui sollicitent leur retour à leur ancienne résidence ou qui désirent tout au moins être fixés sur la date de ce retour, afin de savoir notamment s'ils peuvent sans risquer de perdre le fruit de leur travail, entreprendre à leur résidence de repli la culture d'un jardin familial.

Les agents de l'ex-réseau A.L. sont rappelés au fur et à mesure des besoins. Or, il n'y a pas, pour le moment, de besoins urgents en personnel car, ou bien les établissements sont très abîmés, ou bien s'ils sont intacts ou presque, ils ne peuvent fonctionner qu'au ralenti du fait en particulier du manque ou des restrictions d'électricité. Nous avons partout des excédents de personnel que nous avons les plus grosses difficultés à utiliser. Il n'est donc pas opportun d'augmenter encore cet excédent.

Mais il est parfaitement compréhensible que les agents qui cultivent des jardins tiennent à être fixés. Ceux qui ne sont pas, dès à présent, invités à réintégrer leur ancienne résidence en A.L. peuvent considérer qu'ils ne seront pas rappelés pour le 1er avril prochain. Le mieux sera donc qu'ils effectuent leurs travaux de jardinage dans leur résidence actuelle. Je leur donne dès à présent l'assurance que s'ils sont rappelés avant l'automne, ils pourront obtenir des sursis leur permettant de récolter les produits de leurs jardins.

Signé : WISDORFF

COPIE à M. BUCOT

Pour le tenir au courant de l'engagement que nous prenons  
Paris, le 5 mars 1945

Signé : WISDORFF

COPIE à M.M. BIGOT, LEFORT, MONET

FB                      COPIE pour Arrondissement MT à TOULOUSE

Avec prière de vouloir bien donner connaissance aux agents désignés ci-dessous qui ont fait l'objet de votre transmission du 14-3-45.

FRANZ	Adrien	MENET	Lucien	RENNE	Jacques
SIMON	Charles	GELPE	Maurice	CONRAUX	Emile
FOULIGNY	Marcel	WOLTRAGER	Charles	MERNY	Charles
				WANNER	Eugène

Paris, le 4 avril 1945

/LE CHEF DE LA DIVISION DU SERVICE GENERAL  
Signé PESEZ

*Challe*

COPIE pour : Arrondissements M et T à ORLÉANS. MONTLUÇON.  
TOURS. BRIVE. BORDEAUX. BEZIERS  
COPIE pour : Ateliers TOURS. PERIGUEUX. BORDEAUX  
A titre d'information

Paris, le 10 avril 1945  
LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEZ

COPIE pour A.B.C.D.E.F.H.I.M. PA

S.N.C.F.  
REGION EST  
N° 1215

PARIS, le 3 avril 1945

Monsieur le Directeur de la Région  
du Sud-Ouest

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe une note sur le rapatriement des agents ex-A.L. repliés dans le reste de la France.

Conformément au § B de cette Note, nous allons adresser à chaque agent dont le retour peut être envisagé, une lettre pour lui demander ses intentions immédiates et lui préciser les conditions dans lesquelles il pourra rejoindre le poste qui lui sera assigné.

Ces lettres qui seront préparées par nos soins vous seront adressées en fur et à mesure de leur établissement. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir les faire parvenir à leurs destinataires dans le plus bref délai possible. Comme il ne s'agit, dans l'espèce, que d'une consultation, aucun agent ne devra quitter le poste qu'il occupe avant d'avoir reçu une nouvelle lettre lui donnant l'ordre de le faire. A ce moment, nous lui adresserons, par votre intermédiaire, en même temps que nos instructions, un "ordre de mission" pour lui et sa famille.

P. LE DIRECTEUR  
DIRECTEUR DE LA REGION p.i.  
L'INGENIEUR EN CHEF  
CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

.....

S.E. - S.O. , Nord, Ouest, Secr. Général , P.T.M.V.C. Cte Générale et Finances  
A.

Région du Sud-Ouest  
Services Administratifs  
Pl/La

Monsieur le Chef du Service MT

Agents ex - A.L.

Copie transmise à titre de renseignement et en vous priant de vouloir bien donner les instructions utiles pour que les recommandations visées en A soient observées à l'égard des agents qui seront pressentis, par la Région de l'Est, en vue de leur rapatriement.

PARIS, le 6 avril 1945  
LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS  
VIEL

FB Copie à l'A.M.T. à ORLÉANS, MONTLUCON, TOURS, BRIVE, BORDAUX,  
TOULOUSE, BEZIERS

avec prière de donner connaissance aux intéressés et les inviter à se conformer strictement aux ordres donnés.

PARIS, le 12 Avril 1945  
LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé: LISSACQ

Copie pour A.R.C.D.E.F.H.I.M.P.

S.N.O.F.

Région Est

NOTE

sur le rapatriement des agents A.L. repliés  
dans le reste de la France

---

A - Les agents qui le désirent seront rapatriés dans les délais les plus brefs et suivant la procédure précisée en B, sauf ceux destinés:

1°- à la S/Direction de Strasbourg ;

- aux dépôts de Colmar, Sélestat, Sarrebourg, Héding, Haguenau, Sarreguemines, Verbach,
- aux entrepôts de Haasbergen, Sarreguemines, Metz;
- aux Ateliers de Montigny,

pour lesquels la situation actuelle empêche encore d'envisager le rapatriement immédiat,

2°- au dépôt de Sablen (Preseaty) qui est à même d'absorber une partie, mais non la totalité du personnel réplié.

Le nombre des agents ( par spécialités ) à y rappeler sera fixé par le Service local d'accord avec le Secrétaire du Syndicat local.

B - Les agents à rapatrier recevront de la Direction Régionale Est un avis leur annonçant qu'ils peuvent réintégrer sans délai la résidence de .. Ils devront faire savoir leur intention : retour immédiat, retour différé ( avec indication de la date ) ou au contraire maintien à la résidence de repli. Ceux qui ont préparé des jardins auront notamment la faculté de retarder leur retour jusqu'à la récolte.

C - Pour tous les agents retournant en Alsace ou en Moselle, le poids total des bagages qu'ils pourront emmener sera de 300 kg. par ménage ( 1<sup>er</sup> agent célibataire étant compté comme un ménage ), plus 75 kg par personne supplémentaire à charge au dessus de 2.

SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL  
1<sup>o</sup> division  
P1163

Paris, le 30.9.44

MM. les Directeurs de l'Exploitation des Régions  
MM. les Directeurs des Services Centraux

En vue de la reprise par la SNCF de l'exploitation des lignes de l'ancienne sous-Direction de STRASBOURG, il importe que la Région de l'Est sache quels sont les agents originaires de cette s/direction sur lesquels elle peut compter.

Je vous prie, en conséquence, d'inviter les agents de vos Services, qui, à la déclaration de guerre, étaient en service sur les lignes dont il s'agit, à faire connaître d'urgence, au moyen de la fiche du modèle ci-joint, s'ils désirent ou non rejoindre leur résidence d'avant-guerre.

A défaut de cette résidence, qu'il ne sera peut-être pas toujours possible de leur rendre, ils devront faire connaître par ordre de préférence les localités auxquelles ils désiraient être affectés. Il sera tenu compte, dans la mesure du possible des desiderata ainsi exprimés.

Les fiches centralisées par vos arrondissements devront être envoyées dans le plus bref délai possible, avec un bordereau nominatif, à la Direction régionale de l'EST à Paris, Subdivision du Personnel, section L.

Le rapatriement des agents fera l'objet d'instructions ultérieures. Il doit être essentiellement recommandé aux intéressés de ne pas se mettre en route sans ordre de leur service. Ils risqueraient, d'une part, de se voir refouler par les autorités militaires et, d'autre part, de ne pas être acceptés au travail par l'établissement auquel ils se présenteraient.

Lorsque l'ordre de départ leur sera donné, leur chef direct actuel leur remettra une attestation certifiant qu'ils sont en situation régulière vis-à-vis de la SNCF, qu'ils ont été libérés de leur poste à telle date et que leur solde a été assurée par leur établissement jusqu'à telle date.

LE DIRECTEUR  
signé : CAMBOURNAC

Région du Sud-Ouest  
Secs Administratifs



COPIE transmise à M. le chef du Service M.T  
pour application

Paris, le 4 octobre 1944

/LE DIRECTEUR DE LA REGION DU SUD-OUEST  
VIEL

PB

COPIE pour 1<sup>o</sup> 2<sup>o</sup> 3<sup>o</sup> 4<sup>o</sup> 5<sup>o</sup> 6<sup>o</sup> 7<sup>o</sup> AMT

COPIE pour Ateliers de Tours, Périgueux, Bordeaux

COPIE pour A. B. C. D. E. F. H. I. M. PA. PB

avec prière de vouloir bien nous faire parvenir d'urgence les fiches des intéressés accompagnés d'un bordereau nominatif.

Paris, le 10 OCTO 1944

/ LE CHEF DU SERVICE DU MATERIEL & DE LA TRACTION  
Le chef de la Division du Service Général

105  
1938

**NOTE**

A faire remplir aux agents enregistrés  
de l'ancienne direction de STRASBOURG.

Nom et prénoms.....

Grade actuel.....

Etablissement d'emploi actuel.....

Etablissement auquel l'agent  
appartenait avant son repli.....

L'agent désire-t-il réintégrer  
ses anciennes localités? (1).....

A défaut, quelles sont, par ordre  
de préférence, les localités  
auxquelles il désire être affecté.....

.....  
.....  
.....

(1) répondre "oui" ou "non"

PARIS, le 10 janvier 1945

n° I27 P 44 W

Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
de la Région du Sud-Ouest

Comme suite à mon retourné n° 78 P 44 W du 30 novembre dernier, de votre transmission PA2 - 3 PJ du 23 du même mois, j'ai l'honneur de vous informer que M. le Directeur de notre Région, à qui j'ai soumis le cas de l'ex-aide-ouvrier OTT Edouard, des ateliers d'électricité de Thionville, est d'accord pour réintégrer cet agent dans son ancien emploi et lui faire application des dispositions de la lettre P. I259 du 8 novembre dernier.

En conséquence, je ne vois aucune objection à ce que OTT soit occupé dans ces conditions à votre dépôt de LUDOGES, en attendant que nous puissions envisager son retour à son ancien établissement d'attache.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire aviser l'intéressé de cette décision.

Ci-joint son dossier personnel, pour vous permettre de faire effectuer les redressements utiles.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION P.I.

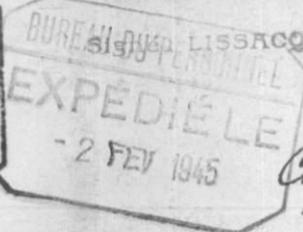
.....

PA.2 Copie pour A.M.T. - BRIVE

Suite à votre transmission du 23.10.44 et à  
notre lettre Pa.2 du 8.12.44.

PARIS, le janvier 1945

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL



Copie pour PB

Brive, le 24 Janvier 1945

210

IV-e-

DIVISION DU SERVICE GENERAL - PB

- UTILISATION DE L'EX OUVRIER ELECTRICIEN  
OTT Edouard du dépôt de THIONVILLE -

Par lettres du 22-1-45 dont vous nous avez donné copie, vous signalez à la Région EST que le nommé OTT Edouard ex ouvrier du dépôt de Thionville est utilisé provisoirement au dépôt de Limoges, comme auxiliaire et lui demandez tous renseignements sur la situation de l'intéressé.

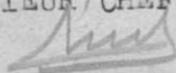
Je vous signale que par transmission PA2 du 19.1.45 de la lettre N° 127 P 44 W, nous avons été avisés que OTT pouvait être réintégré dans son ancien emploi et qu'il y avait lieu de lui faire application de la lettre P 1219 du 8.11.44.

L'INGENIEUR CHEF D'A.M.T.

COPIE à la DIVISION DU SERVICE  
GENERAL - PA2

Brive, le 24.1.1945

L'INGENIEUR CHEF D'A.M.T.



27 JAN 1945

PA.2

MINUTE

PARIS, le

décembre 1944

READMISSION AU C.P.

VR: IV e du 23.10.44

A.M.T. à BRIVE

III 6 210 LL 5.12  
SECRET REACTION  
EXPÉDIE LE  
- 8 DEC 1944  
SECRETARIAT

Vous pouvez utiliser comme auxiliaire au dépôt de LIMOGES l'ouvrier électricien OPT Edouard, du dépôt de THIONVILLE, jusqu'à ce que la Région de l'Est ait statué sur la réintégration éventuelle de cet ex-agent dans un emploi du cadre permanent.

Nous vous tiendrons au courant de la décision qui sera prise à son égard.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEZ



REGION Sud Ouest  
 MATERIEL ET TRACTION  
 ARRONDISSEMENT Orléans

MOIS DE Mai 1943

ATELIER DU DEPOT <sup>(1)(2)</sup>  
 ATELIER D'ENTRETIEN <sup>(1)(2)</sup>  
 GRAND ATELIER DE REPARATION (MATERIEL MOTEUR <sup>(1)(2)</sup>)  
 (VOITURES ET WAGONS <sup>(1)(2)</sup>)

à Vierson  
 Rue Gustave Flourens  
 N° 1 Départ. CHER  
 N° tel. 615

1	EFFECTIF TOTAL A DISPOSITION AU 15.9.42 2	EFFECTIF TOTAL A DISPOSITION AU DERNIER JOUR DU MOIS PRECEDENT 3	ADMISSIONS REALISEES OU DETACHEMENTS OPERES AU COURS DU MOIS 4	DEPARTS (Y COMPRIS DETACHEMENT) AU COURS DU MOIS		EFFECTIF TOTAL A DISPOSITION AU DERNIER JOUR DU MOIS 7	BESOINS MOYENS AU COURS DU MOIS SUIVANT 8	POUR MEMOIRE AGENTS DETACHES A LA D.R.B. DEPUIS LE 15.9.42 (Y COMPRIS CEUX DETACHES AU COURS DU MOIS) 9	OBSERVATIONS 10
				A LA D.R.B. 5	AUTRES 6				
OUVRIERS SPECIALISTES ET OUVRIERS (C.P. et Auxiliaires)	88	78	3		11	77		5	
AIDES OUVRIERS ET C.M.O. (C.P. et Auxiliaires)	19	18	6		1	23	105	3	
MANŒUVRES SPECIALISES ET MANŒUVRES (C.P. et Auxiliaires)	8	9	11			13		11	Vierson, le 21.5.43 Le Chef d'atelier
TOTAL (C.P. et Auxiliaires)	115	105	13		5	113	118	12	

(1) Rayer la mention inutile

(2) Adresse complète - Localité, Rue, N°, Département (en gros caractères, voir exemple) et N° de téléphone le cas échéant.

Exemple: SEINE

gal 18.11

**MINUTE**

**Transmis à Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
de la REGION DE L'EST**

**PA2  
3PJ**

pour la suite utile.

Nous n'aurions pas d'objection à conserver cet agent  
sur notre Région dans le cadre permanent, si vous êtes d'accord  
sur sa réadmission

Paris, le novembre 1944

**LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION**

Signé PESEZ



11.81 193  
PB<sup>2</sup>

PARIS, le 31 octobre 1942

RELEVÉ DES PRISONNIERS

Etablissements

Pour chaque agent partant travailler en Allemagne il va être établi une fiche individuelle comportant, outre des renseignements professionnels faciles à trouver, des renseignements d'ordre familial.

Afin de porter ces derniers avec exactitude, les Etablissements enverront à la Division du Service Général, pour chaque agent partant, un relevé des indications qu'il est intéressant de connaître, en particulier pour les fonctionnaires qui assureront la liaison avec les agents partis.

Par exemple :

Père ouvrier aux Usines X, mère sans profession, 2 frères 15 et 14 ans, une soeur 9 ans, telle adresse.

ou bien :

Mère veuve âgée de X ans, soeur célibataire âgée de 23 ans, habite avec elle, telle adresse; un frère Marcel X, 27 ans, cultivateur, marié deux enfants, habite telle adresse.

ou bien :

Orphelin de père et mère, habitait chez sa tante maternelle Mme X.. à telle adresse. Est fiancé avec Mlle X..., telle adresse.

Ces renseignements sont à faire parvenir le plus rapidement possible même sous forme fragmentaire et sans attendre que les agents soient partis. Il importe en effet d'établir les fiches au plus tôt, quitte à les compléter progressivement.

LE CHEF DE LA DIVISION DU SERVICE GENERAL  
LISSACQ

Limoges le 13 Octobre 1944

III 210

Monsieur Ott, Edouard  
Rue Georges Bonin  
Limoges

Monsieur le Chef de Dépôt Principal  
Limoges.

Monsieur le Chef de Dépôt Principal,

J'ai l'honneur de soumettre à votre haute bienveillance ma demande de réintégration dans le cadre permanent de la G. et C.F. et présentement du dépôt de Limoges.

J'étais ouvrier électricien du C.P. au dépôt de Chionville. J'ai été mobilisé en 1939 et demobilisé en Juillet 1940.

A cet époque je me suis présenté au dépôt de Limoges pour me faire reprendre dans cet établissement. Ma demande n'a pas été acceptée et j'ai reçu un ordre de mission pour rejoindre la région Est.

Je n'ai pas exécuté cet ordre, parce  
qu'en tant qu'Alsacien je ne voulais pas être  
en difficultés avec les Allemands. C'est d'ailleurs  
le motif que j'avais invoqué et qui n'a pas été  
accepté. Par conséquent plutôt que de me placer  
sous la domination des boches, je suis resté à  
Limoges.

Par la suite, j'ai reçu la lettre  
dont copie ci-jointe, du Sec. e. Matériel et  
Extraction de la Région Est.

Les circonstances étant maintenant  
favorables, j'espère que vous voudrez bien donner  
suite à ma demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur  
le Chef de Dépôt Principal, l'expression de  
mes respectueux sentiments.

M. Colman

USINE ET BUREAUX  
A LIMOGES

80, AVENUE ERNEST - RUBEN

TÉLÉPHONE 48.47

ADR. TEL. : BACOLEC LIMOGES

COMPTE CHEQUES-POSTAUX LIMOGES 285.84

REGISTRE DES PRODUCTEURS DE LA HAUTE-VIENNE N° 674

R. C. LIMOGES N° 15.949 B.

BUREAUX A PARIS

42, RUE PASQUIER (8°)

TÉLÉPH. EUROPE 37-70 A 37-75

Affilié au Comité d'Organisation de la  
Construction Electrique - T. 280

Relais de zone libre, Palais de la Foire, LYON

N° d'inscription : 400

III 62/10  
**BACO**

**CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES**

ANC<sup>t</sup> BAUMGARTEN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.000.000 DE FRANCS

LIMOGES, le 13 OCTOBRE 1944.

V. Référence

N. Référence :

\*A rappeler dans  
toute correspondance

LR/YT.

CERTIFICAT.

---:---:---:---:---:---:---:---:---

Nous soussignés, Société BACO - Constructions Electriques - 80, Avenue Ernest Ruben - LIMOGES - certifions que Monsieur OTT Edouard qui avait été déjà employé à notre Société avant la guerre est rentré à nouveau chez nous, après sa démobilisation, le 3 Septembre 1940.

En sa qualité de chef d'équipe, il s'est principalement occupé du montage et de la mise au point du gros appareillage basse-tension (disjoncteurs dans l'air jusqu'à 2.000 A. - contacteurs - contacteurs-disjoncteurs dans l'huile etc...) puis de l'appareillage haute-tension.

Au cours de l'année 1942, M.OTT a été chargé de la mise au point des dispositifs de montage d'une chaîne de montage produisant des disjoncteurs dans l'air 16.A. Lorsque cette mise au point a été terminée, M.OTT a été affecté à la Section d'Outillage où il s'est également occupé de la mise au point d'outillages et de dispositifs de montage divers. Enfin, M.OTT termine chez nous en qualité de Chef de la Section d'Outillage.

Nous avons eu entière satisfaction de ses services pendant toute cette période et il nous quitte ce jour de son plein gré et libre de tout engagement.

En foi de quoi nous lui délivrons le présent certificat pour valoir ce que de droit.

**BACO**  
CONSTRUCTIONS ET ENTREPRISES ELECTRIQUES  
Anc. BAUMGARTEN

*W. Kussner*

- TRANSMIS -

A.M.T.

- B R I V E -

UNE DEMANDE DE REINTEGRATION DE L'OUVRIER  
O T T Edouard, du DEPOT DE THIONVILLE.

Cet agent qui n'avait pu être repris au Dépôt de Limoges lors de sa démobilisation en raison des instructions en vigueur, n'a pas rejoint la région EST; ~~parce qu'en~~ raison des difficultés qu'il avait avec les Allemands il n'a pas voulu repartir en zone occupée.

De ce fait, il a été considéré comme démissionnaire par la Région EST, ainsi que le indique la copie ci-jointe, de la lettre reçue par cet agent.

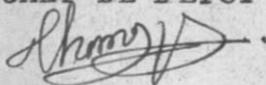
Etant donné la situation spéciale dans laquelle OTT s'est trouvé, nous réambauchons ce dernier au Dépôt de Limoges, à compter du 16-10-44.

Comme il s'agit d'un agent du cadre permanent, il est entendu qu'il se mettra à la disposition de la sous-Direction de Strasbourg dès que l'ordre lui en sera donné.

Je vous demanderais de me confirmer votre accord sur les différents points de ma lettre et me donner les instructions pratiques pour ~~sa~~ réadmission.

cette

LIMOGES, le 14-10-44  
LE CHEF DE DEPOT



14 e  
4 pièces

BRIVE, le 23.10.44

DIVISION DU SERVICE GENERAL  
-Personnel-  
-----

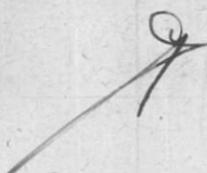
Par lettre ci-jointe, l'ouvrier électricien OTT Edouard du dépôt de Thionville, mobilisé en 1939, démobilisé en juillet 1940, et considéré comme démissionnaire par la région Est, à compter du 1-5-44 parce qu'il n'avait pas voulu rejoindre son poste, demande sa réintégration à la SNCF.

Pendant son absence, l'intéressé a été utilisé à l'entreprise BAGO, constructions électriques à Limoges.

Je vous serais obligé de vouloir bien nous donner des instructions à son sujet.

En attendant votre décision, je confirme au dépôt de Limoges qu'il peut continuer à l'utiliser comme ouvrier auxiliaire.

L'INGENIEUR CHEF D'A.M.T.



MATERIEL & TRACTION

RECU

25 OCT. 1944

OD.  
n° I376 P.I4

Noisy-le-Sec le 17 juin 1941

Monsieur OTT, Edouard  
ARNAC, LAPOSTE  
===== Hte Vienne

Je vous informe qu'en application des dispositions de l'article 60, § 4, de la Convention Collective et par décision de M. Le Directeur de l'Exploitation, en date du 5 juin 1941, vous êtes considéré comme démissionnaire à compter du 5 mai 1941.

En conséquence, je vous prie de me retourner d'urgence votre carte d'identité et le carnet de permis de Madame OTT, Cécile, par l'intermédiaire de :

M. Le Chef du 4° Arrondissement de l' Exploitation de la Région du SUD-OUEST, de la S.N.C.F.

3, 4 , Place Maison Dieu à LIMOGES. ( Hte Vienne)

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT :

.....